



**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Syndical du Mercredi 29 novembre 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni le mercredi 29 novembre 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Villard-Sallet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 27 - *Quorum* : 14

**Délégués titulaires présents :**

18 titulaires jusqu'à la délibération N°9.

19 titulaires à partir de la délibération N°10.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants jusqu'à la délibération N°9.

5 suppléants à partir de la délibération N°10.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Jean-François	CLARAZ	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	22 membres dont 18 titulaires et 4 suppléants jusqu'à la délibération N°9 24 membres dont 19 titulaires et 5 suppléants à partir de la délibération N°10
<b>TOTAL des voix</b>	26 voix jusqu'à la délibération N°9 27 voix à partir de la délibération N°10

**Nicolas ROCHE** a été désigné Secrétaire de séance.

## Conseil Syndical du 29 novembre 2023 Délibération n° 09

### OBJET : CONVENTION CŒUR DE SAVOIE – ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA STEP DE PORTE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la STEP de Porte de Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Savoie et Véolia titulaire de la délégation du service public, souhaitent implanter une canalisation dans la digue rive droite de l'Isère entre le pont SNCF de Porte de Savoie et la STEP.

Cette opération est similaire à ce qui a déjà été fait lors de l'enfouissement de lignes électriques sur d'autres tronçons de digue, la canalisation serait enfouie à l'aplomb du chemin de digue.

La signature d'une convention est jugée indispensable afin de bien clarifier les conditions d'enfouissement de la canalisation d'eau potable dans la digue et les modalités de gestion ultérieure de cette canalisation et de la digue.

.....

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical :

- **APPROUVE** le principe d'une convention à intervenir entre le S.I.S.A.R.C, Cœur de Savoie et l'Etat pour la mise en place de la canalisation d'eau potable dans la digue rive droite de l'Isère à Porte de Savoie ;
- **AUTORISE** M. le Président à mettre au point cette convention, la signer et en suivre l'exécution ;
- **AUTORISE** d'une manière générale M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU

S.I.S.A.R.C.  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

